

1. Pénalité de retard

Testrut est autorisé à imposer un coût supplémentaire pour les cas suivants :

- a. Commande en retard de l'expédition du container, occasionnant le retard de la livraison des marchandises.
- b. Déclaration en retard de l'expédition par Testrut (au moins 14 jours ouvrés avant l'expédition)
- c. Présentation en retard des copies des documents d'expédition (au moins 7 jours ouvrés après l'expédition)
- d. Présentation en retard de l'originale des documents d'expédition (au moins 8 jours ouvrés après l'expédition)

La pénalité de retard comprend

- a. 2% de la valeur nette de l'envoi de marchandise en question, cependant au moins 250 USD pour un retard entre 3 et 8 jours ouvrés
- a. 4% de la valeur nette de l'envoi de marchandise en question, cependant au moins 500 USD pour un retard entre 9 et 15 jours ouvrés
- c. 8% de la valeur nette de l'envoi de marchandise en question, cependant au moins 1.000 USD pour un retard de plus de 16 jours ouvrés

Les demandes de dommages et intérêts mentionnées dans les pénalités de retard/coûts supplémentaires

de a. à c. restent inchangées et ne seront pas pris en compte dans les demandes.

2. Frais supplémentaires pour inachèvement

Testrut est autorisé à facturer un coût supplémentaire pour documents incomplets lorsque malgré les rappels de Testrut les documents restent incomplets après un délai raisonnable fixé par Testrut et à hauteur du montant suivant

- a. USD 250 pour les autres documents de transport de toutes sortes
- b. USD 1 000 pour les documents concernant l'assurance qualité de la marchandise (par exemple approvisionnement des produits).

3. Coût supplémentaire pour dommage pendant le transport

Testrut est autorisé à facturer un coût supplémentaire à hauteur de 250 USD pour les dommages effectivement survenus par container pour les dommages pendant le transport (par exemple assurance insuffisante, mauvais empilement etc.).

4. Pénalité pour violation du droit

Pour toute violation de droit d'auteur, de brevet, d'exploitation etc. Testrut est autorisé à facturer un coût supplémentaire à hauteur de 1 000 USD.

Les coûts supplémentaires effectivement survenus (dépenses, réclamations des tiers etc.) sont facturés séparément.